



## **NOUVEAU PROTOCOLE : Commentaire du SIPM...**

Le nouveau protocole proposé par l'*Intermachin* syndical comporte UNE bonne proposition :

Intégration minimum de 2 % par an de la prime de sujétion spéciale dans le calcul de la retraite CNRACL à partir du 1er Janvier 2006.

Ce qui veut dire que dans 9 ans les 18% seront compris dans le calcul de la retraite. MAIS ! Il y a plusieurs gros MAIS...

- 1 ) Les policiers municipaux ne touchent pas TOUS 18% d'où une inégalité supplémentaire
- 2 ) Nos revendications sociales ne concernent pas uniquement la retraite : Il est hors de question de les saucissonner à ce point. C'est insuffisant.
- 3 ) Cette BONNE MESURE si elle est appliquée est l'ARBRE QUI CACHE LA FORET. La légalisation des directeurs et la création du cadre « A » qui ne concernera qu'une infime partie des PM est inacceptable.
- 4 ) Les échelons il faut bien comprendre que ce n'est pas important : ce qui est important c'est la grille indiciaire. Et là, il n'y a pas photo... On l'a dans l'os !

Nous ne pouvons pas accepter cela, c'est à dire une BONNE MESURE pour les retraités en laissant de côté tous les fonctionnaires d'actives, ou quasiment tous :

### **QUID de la revalorisation de la grille indiciaire ou de la bonification annuelle ?**

Quant à légaliser les directeurs : NIET ! Ils seront légalisés, si création de cadre « A » il y a, quand ils passeront un CONCOURS comme les copains. Ou alors que l'on permette aux CDS de devenir par oukase ministériel directement officiers de la police Nationale. Bien entendu la PN ne serait pas d'accord, ce serait le bordel. Eh bien ! En PM c'est la même chose.

**Le plat à l'air appétissant mais est encore plein d'arrêtes...**